



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ALIMENTATION, DE LA PÊCHE ET AFFAIRES RURALES

**Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche**

Sous Direction de la Politique des Formations de  
l'Enseignement Général, Technologique et Professionnel

Dossier suivi par : Brigitte FEVRE

Tel : 01 49 55 42 69

Fax : 01 49 55 56 17

Sous-Direction de l'Administration de la Communauté  
Educatrice

Dossier suivi par : Jean-Pierre BASTIE

Tel : 01 49 55 51 75

Fax : 01 49 55 52 25

**NOTE DE SERVICE**

**DGER/POFEGTP/N2004-2048**

**Date: 17 mai 2004**

Le Ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de  
la pêche et des affaires rurales

à

Mesdames et Messieurs les Provisseurs de  
LEGTA et LPA

S/c du Directeur de l'Agriculture et de la  
Forêt/Service de la Formation et du  
Développement

S/c du Directeur Régional de l'Agriculture et de  
la Forêt/Service Régional de la Formation et du  
Développement

Mesdames et Messieurs les  
Chefs d'établissements privés

**Date de mise en application :**

immédiate

**Objet : Préparation de la rentrée scolaire 2004 – Orientations générales**

**Bases juridiques :**

**Résumé :**

**Mots-clés :** Rentrée scolaire

**Destinataires**

Pour exécution :

- Administration centrale – Diffusion B
- Directions régionales de l'agriculture et de la forêt
- Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM
- Inspection générale de l'agriculture
- Hauts-Commissariats de la République des TOM
- Conseil général du GREF
- Inspection de l'enseignement agricole
- Etablissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole
- Etablissements d'enseignement agricole privés
- Organisations fédératives (CNEAP, UNREP, UNMFREO)

Pour information :

- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public
- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public
- Organisations syndicales de l'enseignement agricole privé

## **LE CONTEXTE GENERAL :**

La prochaine rentrée scolaire est une année de transition qui se situe à la charnière entre les orientations du 3<sup>ème</sup> schéma prévisionnel national des formations et celles du 4<sup>ème</sup> en cours de finalisation. Aussi, l'année scolaire 2004-2005 va-t-elle déjà prendre en compte les orientations données pour l'enseignement agricole, par le ministre lors du Conseil national de l'enseignement agricole (CNEA) le 3 février 2004 ; orientations qui doivent guider l'élaboration des projets d'établissement et des projets régionaux.

L'année 2004-2005 se traduira au niveau des établissements par la mise en œuvre de la stratégie ministérielle de réforme, qui vise la modernisation de l'Etat et donc des modalités de pilotage de l'enseignement technique agricole avec les instruments que sont la LOLF (Loi d'Orientation et Loi de Finances), la contractualisation, le contrôle de gestion et l'évaluation. Ainsi, les projets élaborés aux différents niveaux territoriaux devront s'inscrire dans le triptyque Projet-Contrat-Evaluation. Cette démarche engagée à titre expérimental dans cinq régions a pour objectif la responsabilisation des acteurs à chacun des échelons avec davantage d'autonomie dans l'action et, pour corollaire, une analyse fine de l'efficacité et de l'efficience de ces mêmes actions.

Il s'agit donc pour tous les acteurs de l'enseignement agricole de participer à la mise en œuvre d'une politique ambitieuse au service d'un projet éducatif dont l'efficacité en matière d'insertion scolaire, sociale et professionnelle constitue une référence. Les premières synthèses du débat national sur l'avenir de l'Ecole soulignent les nombreux atouts de l'enseignement agricole, même si les marges sont encore possibles pour améliorer la qualité des enseignements dispensés ainsi que les conditions d'accueil des publics en formation.

Cependant, le contexte budgétaire de cette présente année scolaire oblige à anticiper sur une situation sans doute encore tendue lors de l'année scolaire 2004-2005. L'optimisation, voire la rationalisation des moyens et compétences disponibles réfléchies à l'échelon pertinent doit être la règle d'une bonne gestion qui, toutefois, ne doit altérer ni la qualité, ni l'ambition de notre enseignement. Cette bonne gestion, doit permettre d'accueillir le même nombre d'élèves tout en stabilisant les dépenses 2004-2005 à hauteur de celles de l'année précédente.

### **Les formations rénovées à la rentrée scolaire 2004 :**

- La poursuite de la rénovation transformation du BEPA « Entretien de l'espace rural » en BEPA « Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux » dans les classes terminales.

- La poursuite de la transformation du BTA « Commercialisation-Service-Vente de produits frais » en Baccalauréat Professionnel « Technicien-Conseil-Vente et qualité en produits alimentaires » ainsi que la transformation du BTA « Vente de vins et spiritueux » en Baccalauréat Professionnel « Technicien-Conseil-Vente et qualité en vins et spiritueux » dans les classes terminales.

- La mise en œuvre du nouveau BTSA « Production horticole », rénové.

En ce qui concerne les classes de 4<sup>ème</sup> technologique et préparatoire à projet professionnel ; elles deviennent (sous réserve de signature de l'arrêté interministériel) des classes de 4<sup>ème</sup> de l'enseignement agricole. Toutefois, en attente de rénovation (RS 2005), les programmes enseignés tant en 4<sup>ème</sup> technologique qu'en 4<sup>ème</sup> à projet professionnel seront maintenus tels quels.

### **La préparation de la rentrée des élèves et des étudiants :**

La préparation de la rentrée scolaire dans les lycées doit être anticipée. L'attention sera portée, en particulier, mais sans exclusivité, à :

- a. L'importance de la phase d'orientation des élèves et étudiants actuellement scolarisés dans les établissements de l'enseignement agricole. L'information des

jeunes, le dialogue entre les familles et les membres des équipes pédagogiques sont essentiels dans la phase préalable aux décisions des conseils de classe de fin d'année scolaire ;

- b. la procédure de recrutement : comme l'année précédente, il n'y aura pas de procédure d'adaptation des structures pédagogiques à l'issue de la présente année scolaire. Les chefs d'établissement sont conviés à procéder à un recrutement d'élèves en fonction de la capacité d'accueil des classes – capacité négociée puis arrêtée par l'autorité académique - et d'établir, si besoin, des listes complémentaires voire d'orienter ces élèves vers les autres établissements de la région. De même, les classes ou sections à faible effectif (moins de 8 élèves) seront systématiquement gelées pour l'année 2004-2005 et ne donneront pas droit à l'octroi de moyens de fonctionnement.

Enfin, il est demandé aux proviseurs d'adapter l'offre des enseignements facultatifs aux moyens disponibles dans l'établissement en référence à la note de service DGER/POFEGTP N°2000-2122 du 12 décembre 2000.

- c. La mobilisation des équipes pédagogiques et de l'ensemble de la communauté éducative :

L'attention des chefs d'établissement doit être attirée sur le soin à apporter à la préparation tant des réunions de fin d'année scolaire que des réunions de pré-rentrée. Pour rappel, la pré-rentrée des enseignants est fixée au mercredi 1<sup>er</sup> septembre, celle des élèves au 2 septembre 2004.

Ces réunions doivent favoriser le travail collectif des équipes pédagogiques mais aussi des personnels non-enseignants. Il conviendra également d'organiser l'accueil des nouveaux agents afin de permettre leur insertion rapide dans l'établissement et, pour certains, dans l'enseignement agricole. D'autre part, les conditions nécessaires à l'accueil des familles seront données, autant que faire se peut, aux associations de parents d'élèves.

La mise en place d'un système rénové et d'approches nouvelles est également l'occasion de développer des potentiels et des dynamiques innovantes qui demeurent le cœur de notre système éducatif et les garants de notre spécificité. Cette note de service est complétée par deux notes relatives aux procédures de gestion des moyens et des personnels sous forme d'un cadrage pour l'année 2004-2005 respectivement dans l'enseignement agricole public et dans l'enseignement agricole privé.

Le DRAF/SRFD veillera à la mise en œuvre de la présente note de service en prenant en compte le contexte régional spécifique.

Le Directeur Général de  
l'Enseignement et de la  
Recherche

Michel THIBIER